

REPUBLIQUE FRANCAISE



DECISION DU PRESIDENT N° 2021 – 277 DU 27 OCTOBRE 2021

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE 2021TCP05 – DEPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE CLIINK DE
VALORISATION DU GESTE DE TRI DU VERRE ADAPTABLE SUR LES COLONNES DE TRI
AERIENNES ET ENTERREES DE L'AGGLOMERATION D'AGEN.**

Exposé des motifs

La consultation visée en objet concerne le déploiement (fourniture, installation et maintenance) de la technologie Cliink® de valorisation du geste de tri du verre adaptable sur les colonnes de tri aériennes et enterrées de l'Agglomération d'Agen.

Cette consultation est passée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R2122-3-3° du Code de la commande publique, compte tenu de l'existence de droits d'exclusivité, notamment de droits de propriété intellectuelle. En effet, la solution Cliink® Verre, objet du présent marché, est encadrée par des brevets exclusifs détenus par la société Terradona.

Il s'agit d'un marché ordinaire, conclu à prix forfaitaires.

La durée du marché est de 5 ans à compter de sa notification.

L'entreprise TERRADONA SAS – « les portes de Rousset » bât. D 1200 avenue Olivier Perroy 13 790 ROUSSET (SIRET n°794 937 193 00025) a été consultée le 15 octobre 2021.

Le 26/10/2021, la Commission Marchés à Procédure Adaptée, après analyse et négociation, a décidé de retenir la proposition de l'entreprise TERRADONA SAS.

Cadre juridique de la décision

VU l'article L2120-1-1° du Code de la Commande Publique.

VU la délibération du conseil d'Agglomération en date du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, sans limite de montant y compris pour les marchés formalisés au-delà des seuils européens.

VU l'arrêté n°2020-AG-26 en date du 17 juillet 2020 donnant délégation de fonction à Madame Clémence BRANDOLIN ROBERT, Représentant du pouvoir adjudicateur,

VU l'avis favorable de la commission Marchés à Procédure Adaptée en date du 26/10/2021,

Considérant l'exposé ci-dessus, le Président

DECIDE

1°/ D'ATTRIBUER ET DE SIGNER LE MARCHE 2021TCP05 « DEPLOIEMENT DE LA TECHNOLOGIE CLIINK DE VALORISATION DU GESTE DU TRI DE VERRE ADAPTABLE SUR LES COLONNES DE TRIE AERIENNES ET ENTERREES DE L'AGGLOMERATION D'AGEN » AVEC LA SOCIETE TERRADONA SAS – « LES PORTES DE ROUSSET » BAT. D 1200 AVENUE OLIVIER PERROY 13 790 ROUSSET (SIRET N°794 937 193 00025) POUR UN MONTANT DE 600 000,00 € HT DECOMPOSE COMME SUIVANT :

- Fourniture et installation du matériel (année 1) pour un montant de : 393 750,00 € HT
- Fonctionnement du dispositif – abonnements annuels (années 1 ; 2 ; 3 ; 4 et 5) pour un montant annuel de 41 250,00 € (soit 206 250,00 € HT sur 5 ans).

3°/ DE DIRE QUE LES CREDITS CORRESPONDANTS SONT PREVUS AU BUDGET 01 DE L'ANNEE 2021 ET LES SUIVANTS :

- CHAPITRE 65 – NATURE 6512
- CHAPITRE 21 – NATURE 2158

Le Président
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de
cet acte
informe que la présente décision peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à
compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture

Affichage le 28/10/2021

Télétransmission le 28/10/2021

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Pour le Président

Clémence BRANDOLIN ROBERT

